

# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités  
Projets Partenariat Proximité

Chantal VERNET  
B.P. 606  
07006 PRIVAS CEDEX  
cvernet@ardeche.fr

## **ARRÊTÉ n°2023-383**

### **PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE**

#### **LE PRESIDENT,**

**VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**VU** le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

**VU** l'élection de Olivier AMRANE au mandat de Président du Conseil départemental de l'Ardèche en date du 1er juillet 2021,

**VU** l'arrêté en date du 25 novembre 2021 portant sur la composition du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Ardèche et l'arrêté modificatif du 22 juin 2022,

# ARRETE

**ARTICLE 1** : Le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), placé sous la présidence du Président du Conseil départemental ou son représentant, comprend les membres suivants :

**1 - FORMATION PERSONNES AGEES : composée de 36 représentants\_**

**1<sup>er</sup> collège : représentant des usagers**

**Huit représentants des personnes âgées, de leurs proches aidants.**

	Titulaire	Suppléant
Fédération Ardèche Générations Mouvement	Claude BROT	
Ensemble et Solidaire UNRPA	Anne BOURDELLES	
UDAF Ardèche	Jean-Michel PAULIN	Alice GLANDU
Association des retraités de l'artisanat de l'Ardèche - FENARAC 07	Josiane TRAVERSIER	Jean-Marie MOUNIER
Association Vie et Santé	René LAFUMAT	Robert BOUROT
France Alzheimer Ardèche	Perséo MAILLO	Yves RIMET
Association Nationale des Retraités de la poste et de France télécom	Jean-Michel GAGNIERE	Jean BOMME
Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Mohamed CHEIKH-ROUHOU	Robert EYMERY

**Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national**

	Titulaire	Suppléant
Union Confédérale des retraités C.G.T.	Esmeralda AROZARENA-NAZZARENI	Jean Louis THOMAS
Union Territoriale des retraités UTR-C.F.D.T	Catherine PONSONNET	Jean Pierre TRESOL
Fédération F.O des retraités et préretraités	Guy RAMOND	
Syndicat Départemental des retraités C.F.T.C		Daniel ANDRE
CFE - CGC retraités	Jacqueline DANNA	

**Trois représentants des personnes retraités désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge**

	Titulaire	Suppléant
Union Nationale des Indépendants Retraités du Commerce (UNIRC)	René AMAUDRY	Colette BONNEFOY

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)	Claude COMBE	Maurice RIOU
Fédération Nationale des Associations de Retraités et préretraités (FNAR)	Christian ARNAL	Roland DUMARCHE

**2<sup>ème</sup> collège : représentants des institutions**

**Deux représentants du conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental**

	Titulaire	Suppléant
Conseillers départementaux	Sylvie GAUCHER	Françoise RIEU-FROMENTIN
Conseillers départementaux	Sandrine GENEST	Marc- Antoine QUENETTE

**Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération Intercommunale désignés sur proposition des associations départementales des Maires de l'Ardèche**

	Titulaire	Suppléant
Association des Maires et des Présidents de communautés de communes de l'Ardèche	Roselyne PEROUZE-VETTER	Didier MAZILLE
Association des Maires ruraux de l'Ardèche	Marie Noëlle LAVILLE	

**Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations**

	Titulaire	Suppléant
DDETSPP	Daniel BOUSSIT	

**Le directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant**

	Titulaire	Suppléant
ARS Délégation territoriale Drôme- Ardèche	Sabine LAFFAY	Valérie AUVITU

**Deux représentants des régimes d'assurance vieillesse et d'assurance maladie**

	Titulaire	Suppléant
Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire	Isabelle BOULON	
CPAM	Laurence CHANTEPY	Solange ARTIGE BROCHE

**Le représentant des institutions de retraite complémentaire**

	Titulaire	Suppléantes
AGIRC-ARRCO CRCAS	Frédéric DESGOUTTES	Marie Annick RANGON
		Sophie COMBE PERRIERE

**Le représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française**

	Titulaire	Suppléant
Mutualité Française Ardèche Drôme	Jérôme REYNE	Hélène FOROT-SANTIAGO

**3<sup>ème</sup> collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées**

**Cinq représentants des organisations syndicales représentatives des salariés**

	Titulaire	Suppléant
UNSA – Union des syndicats autonomes Auvergne Rhône-Alpes	Christelle RAFINI-BRIQUET	Christine AMBLARD
FO Union départementale Drôme – Ardèche	Roger MAILLET	Daniel DELVAS
CGT - Union départementale Ardèche	Martine LAPIERRE	Isabelle ESCLANGON
Union Territoriale UTI-C.F.D.T.	Christophe SERILLON	Betty BERTHON
Union Interdépartementale Drôme Ardèche CFTC	Josette COQUILLET	Karine GODIN

**Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels, et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés conjointement par l'Agence régionale de santé et le Département**

	Titulaire	Suppléant
Professionnel de santé et directeur AGADRES	Thibault GANDON	
Gestionnaire d'ESMS : Fédération ADMR	Dominique GARZUEL	
Gestionnaire d'ESMS : UNA Ardèche - UDCCAS	Bernard DENIS	Mathilde GROBERT
Gestionnaire d'ESMS : FNAQPA Ardèche Fédération Nationale Avenir et Qualité de Vie des Personnes Âgées	Jean-Luc LUTZ	Karine FREY

**Le représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées**

	Titulaire	Suppléant
France Alzheimer Ardèche	Perséo MAILLO	Yves RIMET

## 2 - FORMATION PERSONNES HANDICAPEES : composée de 36 représentants.

### 1<sup>er</sup> collège : représentants des usagers

#### Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants

	Titulaire	Suppléant
UNAFAM - AHSM	Monique RIHL	Tarik OUSSAL
Association Béthanie	Bernard AMBROSIA	Jacques CLAUZIER
UDAF Ardèche – AIA ITEP	Paul BOMBRUN	Régine MOYON
APAJH	Georges FANGET	Yves DUVAL
AFM	Céline MAISONNEUVE	Didier FREY
APF	Sébastien TOURON	Stéphane ROBIN
APATPH	Christophe CARETTE	
PLANETE AUTISME	Jeanne Marie MINODIER	Bénédicte ROSSI
ADAPEI	Elisabeth CHAMBERT	Robert COMTE
L'ADAPT	Didier ROLLIN	Céline ZUMARAN
AFTC 07/26	Pierre FONTAINE	Jean-Marc DUMONT
FNATH	Jean-François BERNARD	
APESDA	Thérèse MERLIN	Anne-Marie LATTIER
TED ARDECHE	Véronique SPRUYTTE	Jean-François MENIAUD
IMPACT H – Croix Rouge	Didier RASCLARD	Jaoued FILALI
APEHOB	Maryse DEGUILHEM	Christiane BELTIER

### 2<sup>ème</sup> collège : représentants des institutions

#### Deux représentants du conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental

	Titulaire	Suppléant
Conseillers départementaux	Sylvie GAUCHER	Françoise RIEU-FROMENTIN
Conseillers départementaux	Sandrine GENEST	Marc- Antoine QUENETTE

#### Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

	Titulaire	Suppléant
DDETSPP	Daniel BOUSSIT	

**Le président du Conseil régional ou son représentant**

	Titulaire	Suppléant
Région Auvergne Rhône-Alpes	Carine VIDAL	

**Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition des associations départementales des Maires de l'Ardèche**

	Titulaires	Suppléant
Association des Maires et des Présidents de communautés de communes de l'Ardèche	Robert VIELFAURE Sylvie SABATIER	

**Le directeur adjoint de la DDETSPP ou son représentant**

	Titulaire	Suppléant
DDETSPP Unité Départementale Ardèche	Julie BLANCARD	Caroline DEUNETTE

**Le recteur d'académie ou son représentant**

	Titulaire	Suppléant
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	Agnès LEGROS	

**Le directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant**

	Titulaire	Suppléant
ARS Délégation Départementale de l'Ardèche	Sabine LAFFAY	Valérie AUVITU

**Le représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française**

	Titulaire	Suppléant
Mutualité Française Ardèche Drôme	Hélène FOROT-SANTIAGO	Jérôme REYNE

**3<sup>ème</sup> collège représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées**

**Cinq représentants des organisations syndicales représentatives des salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations**

	Titulaire	Suppléant
Union des syndicats autonomes Auvergne Rhône-Alpes	Nathalie GAILLARD	Christine AMBLARD
FO Union départementale Drôme – Ardèche	Sandrine SIMONNOT	Stéphanie PAIXAO
CGT - Union départementale Ardèche	Sébastien NICOLAS	Flora MOLIN
Union Territoriale Drôme Ardèche UTI-C.F.D.T.	Mélanie BOSC	Elisabeth GLANDU
CFE - CGC	Jacqueline DANNA	

**Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels, et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés conjointement par l'Agence régionale de santé et le Département**

	Titulaire	Suppléant
Gestionnaire d'ESMS	Rémy BAUER	Natascha LEONARD
Gestionnaire d'ESMS : AIA ITEP	Elie JENAR	Simon FOORD
Gestionnaire d'ESMS : CH Sainte-Marie pour la FEHAP Auvergne Rhône Alpes	Laurence MOUYON	
Gestionnaire d'ESMS : Croix Rouge - APF	Emmanuelle TAILLARD	Marie-Christine VESEL-FLORENTIN

**Représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées**

	Titulaire	Suppléant
GEM Chrysalide	Stéphane JAMOT	Nathalie JAUSSEN

**3 - FORMATION COMMUNE : le 4<sup>ème</sup> collège composé de 8 représentants.**

**4<sup>ème</sup> collège commun : représentants des personnes physiques et morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées, ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil**

**Le représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur propositions du Président du conseil régional**

	Titulaire	Suppléant
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Mathilde GROBERT	Jean-Pierre JEANNE

**Représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet**

	Titulaire	Suppléant
Association des bailleurs sociaux Drôme - Ardèche	Samuel CARPENTIER	Augustin GENAUX

**Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet**

	Titulaire	Suppléant
CAUE	Christian FEROUSSIER	

**Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle, intervenantes dans les domaines de la santé, de l'activité physique, des loisirs, du tourisme, de la culture, de la vie associative, désignées par le président du conseil départemental et le préfet**

	Titulaire	Suppléant
Accessibilité : SOLIHA	Francis DOUILLET	David MAGNIER
Activité physique : CDOS comité olympique et sportif de l'Ardèche	Serge CAYRON	Bénédicte CASADO
Bientraitance : ALMA Ardèche "Allo Maltraitance"	Véronique MIQUET	Marcel REVILLARD
Tourisme : Agence de Développement Touristique de l'Ardèche	Hélène GRAILLAT	
Socio-Culturel : Fédération ardéchoise des centres sociaux	Sarah CHION-MAUGIRON	Thérèse CLEMENT-MONTALBANO

**4 - MEMBRES COMMUNS AUX DEUX FORMATIONS issus du 2<sup>ème</sup> collège : composé de 3 membres**

**2<sup>ème</sup> collège représentants des institutions : représentant de l'Agence nationale de l'habitat ainsi que les deux représentants des régimes de base d'assurance maladie et d'assurance vieillesse sont communs aux deux formations**

**Le représentant de l'ANAH**

	Titulaire	Suppléant
Délégation ANAH – Préfecture de l'Ardèche	Elise BALCAEN	Isabelle GERVET

**Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie**

	Titulaire	Suppléant
CPAM	Laurence CHANTEPY	Solange ARTIGE BROCHE
CARSAT Rhône-Alpes	Eric CHAMBON	Murielle OHANNESSIAN

ARTICLE 2 : l'arrêté modificatif du 22 juin 2022 portant sur la composition du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Ardèche est abrogé.

ARTICLE 3 : le Président du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté, l'arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs du Département.

ARTICLE 4 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184, rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Privas le 1 septembre 2023

Le Président,  
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 18 SEP. 2023  
Affiché en l'Hôtel du département le 18 SEP. 2023  
Identifiant de télétransmission : 210951-AR-1-1